



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 14 MARS 2024 – 18 H 30
PROCES-VERBAL

Nombre de membres : 41
En exercice : 41

Quorum : 21

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Auboïs, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jacques Decuignières, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Patricia Gerbe, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Franck Laroche, Emma Léon, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Grégory Risbourg, Serge Robin, Richard Rouzet, Catherine Serra, Bernadette Vitale.

Procurations de : Émilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Mylène Garcin à Robert Tchobdrenovitch, Jean-Paul Grouiller à Pierre Auboïs, Samantha Khalizoff à Mariane Domeizel, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Josianne Maurin à Catherine Serra, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Richard Rouzet,

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran Pontevès, Philippe Egg, Séverine Maugan-Curnier, Nicolas Salerno.

M. LE PRESIDENT.- Avant d'ouvrir la séance, je vais passer la parole à Madame le Maire de La Bastidonne.

Mme LEON.- Bonsoir à tous. Merci d'avoir répondu présents pour cette première à La Bastidonne.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture des présents et des procurations.

Secrétaire de séance : Jacques Decuignières.

Nous devons approuver le procès-verbal de la réunion du 28 février. Est-ce que nous avons des questions ? Pas de question, pas de remarque, donc il est approuvé à l'unanimité, merci.

1. Débat Orientation Budgétaire

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Le débat sur les orientations budgétaires, obligatoire pour COTELUB, doit se tenir au sein du Conseil Communautaire dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Il ne donne pas lieu à un vote, mais il doit être pris acte de ce débat par délibération.

M. LE PRESIDENT.- Vous savez comment est construit un Rapport d'Orientation Budgétaire : vous avez une première partie qui concerne toutes les analyses qui nous viennent de l'État, etc., donc si vous en êtes d'accord, on va passer assez vite. Je retiendrai les points qui sont essentiels sur la partie étatique et on va passer un peu de temps sur les affaires de la Communauté, parce qu'il y a parfois des questions. De toute façon, je ne répondrai pas aux questions qui relèvent des dispositions prises par l'État.

Je vais passer la page 3, qui nous annonce les orientations budgétaires envisagées, la présentation des engagements, les informations relatives à la structure de gestion de l'encours et les informations relatives à la structure des effectifs. Voilà la définition du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Dans le cadre du contexte national, la croissance atteindrait 1 % en 2023 et 1,4 % en 2024, ce qui n'est pas très exceptionnel, d'où la décision de l'État de diminuer de 10 milliards les futures dépenses, dont on ne connaît pas encore tout à fait les cibles.

Concernant l'environnement macroéconomique national, l'inflation était établie à 5,3 % en 2022, après 1,6 % en 2021. Elle s'établirait finalement en 2023 à un niveau légèrement en deçà, à 4,8 %. On table sur une poursuite de la décélération de plus de 2,5 % à 1,75 % à compter de 2026.

Il y aura une augmentation des revalorisations locatives de 3,8 % cette année. Pour vos budgets municipaux, vous pouvez donc tenir compte de ce taux, puisque ce sont des valeurs locatives de 3,8 %. C'était 7,1 % l'année dernière. Nous aurons donc un ralentissement de la croissance des recettes, de la TVA, puisqu'elle sera inférieure à 2022. Les bases foncières, on l'a vu, je vous les ai données, et ensuite, pour 2024, les perspectives de poursuite de ce recul avec un prolongement à retardement des effets de l'inflation dans un contexte de recettes déjà ralenti, une trajectoire des comptes publics avec une inflation de près de 5 % en 2023, puis on devrait diminuer et un objectif de déficit public qui serait ramené sous la barre de 3 % en 2027.

Concernant les comptes publics, nous avons un objectif de limitation des évolutions des dépenses, puisqu'en matière de dépenses de fonctionnement, nous étions à 4,8 % en 2023 et on annonce 2 % en 2024, pour finir à 1,3 % en 2027.

Concernant les principales dispositions à retenir, les dotations du bloc communal connaîtront une hausse de 320 millions pour une deuxième année consécutive, principalement générée par les dotations de péréquation communales. Nous concernant, vous pouvez essayer de chercher où ça a augmenté chez nous, parce que je ne sais pas où vont les péréquations pour nous.

Dans le cadre de l'abondement de la DGF du bloc communal, la dotation d'intercommunalité se voit abondée de 30 millions d'euros. Elle sera augmentée toutes les années par l'écêtement de la dotation de compensation. On va essayer de comprendre ce qu'est la diminution de la compensation, la dotation de compensation. J'espère qu'ils ne vont pas nous demander d'écêter les attributions de compensation, nous verrons bien.

Pour les principales dispositions à retenir en 2024, c'est l'introduction d'une évolution sans lien avec la taxe d'habitation, qui ne peut augmenter ou diminuer moins que le foncier avec la création d'un PSR de compensation des pertes. J'étais Président de la Commission au Département. On a fini avant tous les départements de France, parce qu'on a été très efficaces, ça a été très vite, et finalement, ils ne l'ont pas mis en place. En fait, ça concerne la valeur locative des entreprises et autres, donc pour éviter un tollé, parce que ça faisait un redressement significatif, parce que pendant des années, on ne l'a pas fait, ils ont décidé de reporter ça à plus tard.

On a juste un point sur la coexistence de la TEOM, REOM et de la TEOMi sans limite de durée. C'est le financement de la gestion des ordures ménagères. Je ne vais pas développer, Karine aura quelques informations à nous communiquer tout à l'heure.

Concernant les dispositions à retenir, c'est la pérennisation et le renforcement du Fonds vert ; les modifications des modalités techniques de versement de la TVA aux collectivités ; la réintégration des dépenses d'aménagements de terrain ; la pluri annualité des délibérations de répartition dérogatoire ou libre du FPIC.

Sur les principales dispositions, il reste à parler de l'introduction en annexe du Budget Vert. On aura une annexe concernant le Budget Vert au compte administratif 2024 ; la généralisation du Compte Financier Unique à l'horizon 2026, sachant qu'il s'agit d'une étape qui s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre obligatoire de la M57 à partir de 2024, donc j'espère que tout le monde y est prêt.

M. LE PRÉSIDENT. - Parfait. Je ne vais pas développer sur la thématique de l'eau ; le syndicat nous en a déjà parlé.

En synthèse, plusieurs points clés : en matière de DGF, la dotation d'intercommunalité ayant été atteinte en 2022, il y a un risque de recul de la DGF à terme, sa dotation de compensation sera amenée à diminuer de manière certaine, tandis qu'il n'est pas acquis que la Communauté de Communes bénéficie de la hausse de la dotation d'intercommunalité. On continue, on écète. Ça veut dire qu'au au fur et à mesure, on perd les dotations.

La réintroduction du FCTVA sur les dépenses d'aménagement de terrains est une bonne nouvelle.

À l'horizon 2026, plusieurs enjeux d'évolution devront être pris en compte par la COTELUB, notamment le passage obligatoire du Compte Financier Unique (c'est ce que je viens de vous dire), le CFU, et ensuite les répercussions qu'elle peut avoir sur le cours de l'eau, mais ça, on le verra en Syndicat.

Plus globalement, la loi de programmation des finances publiques décrit une trajectoire d'évolution des finances publiques contrainte, sans pour autant prévoir de mécanisme coercitif à ce stade. Il conviendra toutefois, pour la communauté de communes, de rester attentive à l'évolution des retournements législatifs. Nous allons d'ailleurs tout à l'heure regarder et essayer de comprendre la mécanique du FCTVA.

On va passer maintenant sur les questions qui nous concernent plus précisément. Ça concerne la situation financière de COTELUB 2018-2023. Vous voyez le total des recettes de gestion : 15 583 000 €. Nous étions à 12 millions en 2018. Sur les dépenses, nous sommes à 14 696 000 et à 10 millions en 2018. Vous voyez, on a donc une évolution à peu près cohérente.

Un point sur les impôts et taxes, que vous voyez passer de 11,4 millions à 12,8 millions. Ça tient essentiellement à l'augmentation des taux l'année dernière, puisque vous vous souvenez qu'on avait augmenté les taux pour couvrir les charges nouvelles de la SPL – question qui va se reposer en 2024, qu'on vous soumettra.

Concernant l'augmentation des charges à caractère général, on peut vous dire que les 3,8 millions qui sont passés à 4,4 millions, c'est l'intégration. Il y avait eu un changement de compte, puisqu'avant, les associations passaient sur un autre compte, donc on a réaffecté le coût de sous-traitance de la SPL. C'est pour ça que vous avez cette question-là.

Concernant les autres charges de gestion courante, qui passent à 2 011 000 cette année, on retrouve le montant de 2020, c'est sur cette ligne qu'on finançait les associations...

Vous avez vu qu'on a une baisse significative. En 2018, 2019, 2020, ça montait, puis c'est redescendu. C'est le financement des crèches et du changement de compte. Par contre, on est revenus sur les niveaux de 2020. C'est essentiellement dû au SIECEUTOM qui augmente toutes les années, le traitement des ordures ménagères, qui nous coûte aujourd'hui, 1,2 million par an. Karine nous fera un petit point là-dessus, puisqu'il faut qu'on trouve des solutions, donc elle vous les proposera.

Quand vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser. Je vous écoute et je tâche de répondre aux questions. Laurent rentrera dans les détails techniques s'il y avait des questions plus précises.

Sur les recettes de gestion en synthèse, vous avez le détail par type de produit, par type de dépense. Globalement, les dépenses augmentent de 36 % de 2018 à 2023.

Ensuite, pour faire une comparaison, pour qu'on ait une idée de ce que représente notre intercommunalité entre les dépenses et les recettes, on a fait une présentation sur COTELUB par rapport à d'autres communautés de communes. On a pris tout un tas de communautés de communes, vous les voyez, qui sont du département du Vaucluse ou qui sont d'autres départements, qui vous permettent de constater que ce sont toutes des EPCI à fiscalité propre, le nombre de communes qui existent à l'intérieur, pour rester à peu près dans le cadre de ce que nous avons et la population. Vous voyez qu'on est dans un comparatif à peu près similaire, même si en matière de répartition des compétences, on n'est pas forcément dans les mêmes attributions, mais ça donne une idée.

Sur les repères, premier repère sur les dépenses de fonctionnement : on vous a mis ce que coûte le fonctionnement sur les dépenses totales par habitant sur la totalité de COTELUB. Vous voyez que nous sommes aujourd'hui à 372 euros par habitant en dépenses de fonctionnement, à comparer à l'ensemble des autres communautés de notre dimension.

On est à 398 euros par habitant au niveau des recettes de fonctionnement.

Vous me direz que c'est comparable aux autres. Oui, mais ce n'est pas une raison pour qu'on soit toujours les plus bas. Ça vous permet de voir ce que ça représente.

Sur les charges de personnel pour le fonctionnement, on a eu beaucoup de gens qui ont dit beaucoup de choses, qui se sont imaginés ou qui ont dit qu'à un moment donné ça partait à tour de bras, qu'il y avait beaucoup de monde, etc. Je vous laisse regarder par rapport aux autres EPCI.

Au niveau des charges de personnel, notre communauté pèse 119 euros par habitant. En rose à droite, vous avez la moyenne.

Sur la fiscalité, nous sommes aujourd'hui à 1,87 %. C'est le taux de taxe foncière à comparer à la moyenne qui est à 2,18 %. On se rapproche de la moyenne, mais il faut savoir que ce sont des années de maintien à niveau de nos taux d'imposition, ce qui a pu être permis de par l'ensemble des excédents que nous avons, excédents qui sont en train de descendre, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Vous voyez donc que fiscalement, on n'est pas dans les plus haut.

Sur la Taxe d'habitation, on est les meilleurs. Ça ne concerne que les résidences secondaires. Pourquoi on en est là ? Parce qu'à l'origine de COTELUB, on avait un taux sur les taxes d'habitation qui était relativement important, mais il ne fallait pas toucher le foncier. Quand s'est créée COTELUB, ça s'est créé à partir de taux qui ont été décidés, et vous savez que l'année dernière, quand il a fallu augmenter notre fiscalité, on a été obligés d'augmenter d'à peu près 65 %.

M. MICHAUX.- 58 %.

M. LE PRESIDENT.- Pour augmenter les recettes, pour trouver 700 000 euros, on a augmenté à 58 %. 58 % de zéro, vous savez que ça fait zéro, donc on a un petit taux. Le taux d'augmentation est important, mais la valeur est relative. On est donc restés là-dessus, sauf qu'on avait une Taxe d'habitation sur notre bâti qui était importante et qui s'est pris 58 %. Pour vous dire que l'année dernière, sur les 700 000 euros d'augmentation de la fiscalité, les taxes d'habitation sur les résidences secondaires nous payaient 400. Est-ce que ça doit nous traumatiser ? Je ne crois pas. Aujourd'hui nous recherchons de l'habitat. Nous avons tout un tas de maisons qui sont vides, et aujourd'hui, il faut qu'ils assument le fait que ce soit vide.

Pour tout vous dire, quand on a fait l'augmentation, il fallait trouver 700 000 euros, donc on a trouvé 700 000 euros. Ça représente quand même un problème, parce que si demain notre 1,87 %, qui est un des taux les plus faibles des intercommunalités, on décidait de le remonter, ça veut dire qu'on va encore « filer une torgnole » pénaliser les résidences secondaires. Il faudrait donc que les résidences secondaires se déclarent en résidences principales, qui compteraient déjà parmi nos habitants, ce qui nous amènerait de la DGF. C'est donc ce qu'il faut leur expliquer.

En ce qui concerne le foncier non bâti, on est au milieu, on est en deçà des taux moyens, mais ce n'est pas ce qui rapporte le plus à la Communauté, même si je suis d'accord, ma chère Karine, que le foncier non bâti, ce sont essentiellement les agriculteurs qui le payent.

M. RISBOURG.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne la TEOM, nous le verrons, nous sommes en déficit. Il est clair qu'aujourd'hui, on dépense plus que ce que l'on encaisse et que ça ne peut pas durer. Nous avons de la déperdition sur la valorisation de nos matières et nous avons des dépenses de fonctionnement qui sont un peu plus élevées. Karine s'expliquera et vous lui poserez les questions que vous avez à lui poser, elle est prête.

En ce qui concerne l'épargne brute, vous savez ce que c'est, l'épargne brute ? C'est finalement la différence entre nos dépenses et nos recettes. Je vous invite à regarder qu'il reste 56 euros par habitant, donc nous sommes les plus nuls, ce qui veut dire qu'à un moment donné, on va avoir des difficultés à continuer à vivre de cette manière-là. On en rediscutera un peu plus tard sur les questions de budget en fonction des questions que vous aurez à poser.

Sur la situation financière, la rétrospective de 2018 à 2023, les investissements au niveau de COTELUB ont quand même existé, puisqu'on avait de faibles investissements en 2018, 2019, et à partir de 2020, on a pris un rythme de croisière, ça a baissé un peu, et on est reparti sur 2023 avec une augmentation significative de nos investissements. Vous comprenez bien que ce qui est important dans une intercommunalité, comme dans une commune, c'est que s'il n'y a pas d'investissements, c'est le dépérissement de la commune. 2023 ; 2024, je pense qu'on va avoir un gros pic si on aboutit à l'ensemble de ce que nous avons prévu.

Ce qu'il faut que vous regardiez, c'est le petit camembert que vous avez en dessous. C'est la part de financement. Les 8 %, ça concerne le FCTVA ; les 10 %, ça doit concerner la subvention ; les 2 %, ce sont les autres recettes ; tout le reste, c'est notre épargne, c'est-à-dire que pendant ces cinq années passées, nous avons financé à hauteur de 80 % sur notre épargne, ce qui est complètement aberrant et que nous n'avons plus les moyens de faire aujourd'hui. Ça veut dire que nous avons missionné une ressource en interne. Nous avons un petit peu réorganisé ça en matière de recherche de subventions. Nous avons donc une personne qui y est complètement dédiée aujourd'hui, l'objectif étant de dire que nous n'investirons plus rien si nous n'arrivons pas au moins à 50 % de subvention. Encore une fois, pour certains, je ne suis pas en train de critiquer qui que ce soit, puisque j'étais là à l'époque, et en plus, j'étais délégué aux Finances, mais il y avait une véritable volonté de ne pas forcément se préoccuper du financement. Quand il y avait un investissement à faire et qu'il fallait le faire, il fallait y aller. C'est donc ce que nous avons fait, c'est-à-dire que dès qu'on a eu l'opportunité de pouvoir lancer les projets on n'est pas allés plus loin que les subventions qu'on pouvait trouver. On faisait les demandes, si on ne les avait pas, on avait lancé l'investissement et on le réalisait. Conclusion, on en est là. Nous avons consommé – on va le voir dans le détail –, nous consommons tranquillement les excédents.

M. DUVAL.- Il n'y a pas de recours à l'emprunt ?

M. LE PRESIDENT.- Non, il n'y a pas d'emprunt. Il y avait une politique dans les trois premiers mandats qui était plus ou moins appliquée par ailleurs et qui a été reconduite sur COTELUB : considérant qu'il y avait une trésorerie importante, on pensait qu'il n'était pas nécessaire de faire de l'emprunt. Aujourd'hui, on en paye donc les pots cassés. Par exemple, quand le Pôle Environnement a été fait, il a été financé et payé rubis sur l'ongle, et ce sont les contribuables de l'époque qui ont tout payé. Aujourd'hui, on est arrivé au bout de ce système-là, qui est un système aberrant, et qui fait que pour corriger ça, il va falloir d'abord qu'on arrive à corriger le rattrapage de ces fonds investis.

En matière de trésorerie, je vais quand même vous donner le chiffre, on dépasse aujourd'hui les 8 millions, près de 9 millions, donc on n'a pas de problème de trésorerie. On a encore des excédents – on le disait tout à l'heure, on le verra –, un peu plus de 7 millions, mais si je vous disais que demain, on va signer l'acquisition de La Bonde et la payer comptant, il faudrait s'y opposer.

On a donc changé de politique : plus d'investissement si on n'arrive pas à décrocher l'ensemble des subventions possibles à décrocher, donc on ira les chercher, parce qu'on n'a pas été les mieux servis. Ce que je peux vous dire, c'est que dans d'autres intercommunalités, quand je me renseigne ou quand vous allez voir, parce que vous pouvez aller vérifier ça dans les comptes, certaines intercommunalités

On va donc se battre et on va aller chercher les subventions là où elles sont. J'ai déjà pris rendez-vous déjà avec la Présidente du Département et nous sommes déjà intervenus auprès de la Région qui, par exemple, n'était pas au courant du projet de La Bonde. Dix millions, ce n'est même pas monté au niveau de la Région. On va donc faire le nécessaire pour que ça s'entende, Stéphane Luzet a déjà commencé le travail, on va s'en occuper. S'il y a d'autres questions, j'y reviendrai.

Ensuite, sur les dépenses d'investissement, COTELUB se situe un peu en deçà de la moyenne, c'est-à-dire 421 euros d'investissements, mais ça va progresser dans les années qui vont rester, les deux ou trois années.

Ensuite, sur la question du focus sur 2023, on vous l'a dit : 15,5 millions de recettes ; 14,6 millions de dépenses ; une épargne de gestion de 886 000 €. N'oubliez pas que quand je vous parle de tout ça, je cumule trois fiscalités, c'est-à-dire qu'à l'intérieur de tout ça, vous avez le budget général, vous avez la TEOM et vous avez GEMAPI. Là, on ne l'a pas fait dans le décompte, puisqu'on n'a qu'un budget général, un budget global, donc on a tout ça. L'épargne brute, là-dessus, c'est 6 %, vous le voyez ; épargne nette, ça ne change pas ; les dépenses d'investissement : 2,5 millions ; les recettes d'investissement : 684 000 ; le solde de clôture : 7 156 000 ; la variation : 778 000 euros en négatif.

On rentre dans le détail. Au niveau de l'exercice 2023, nous sommes globalement en négatif. On verra que ça provient essentiellement de la TEOM et sur la partie des investissements qui ont grevé nos comptes. Ensuite, sur la continuité, vous avez la même chose en bas.

Entre 2022 et 2023, vous avez une baisse liée à la diminution de l'épargne de gestion, puisque nous avons diminué notre épargne – c'est ce que je vous disais, on consomme le capital – et ça nous a conduit à monter notre épargne nette par rapport à 2022.

On a terminé la partie financière. Est-ce que vous avez des questions sur la partie financière ?

M. LAROCHE.- Une petite question. Sur les tout premiers *slides*, on voyait l'augmentation des recettes et l'augmentation des dépenses qui n'étaient pas du même montant. Ce que je voulais dire par là, c'est qu'on va arriver à un croisement ?

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. LAROCHE.- Et qui est prévu... ? Si on regarde les territoires...

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, comme c'est une équation à plusieurs inconnues, je ne peux pas te dire quand. En plus, l'objectif est que ça ne se produise pas et deux, que ça ne se produise pas forcément par une augmentation de la fiscalité. Par exemple, encore une fois, je ne vais pas forcément rentrer dans le détail, à la première présentation des états qui nous a été faite, nous avons de telles dépenses – ça ne s'était jamais produit, mais on l'a fait – que nous avons par exemple demandé à la Direction Technique, de diminuer de 750 000 euros ses dépenses. Pas 5 000, on lui a demandé de diminuer de 750 000 euros.

Bien évidemment, on a demandé à tout le monde pareil, mais pas dans cette proportion, mais pour la TEOM, on l'a demandé. Ils se sont mis les mains sur la tête, notre responsable des finances, notre Directeur technique : « Ce n'est pas possible, etc. », mais ils ont travaillé, ils ont gratté, ils ont réfléchi et ils sont arrivés avec une proposition de 350 000. On leur a dit bravo. Si on n'avait rien demandé, ça ne se serait pas produit.

Ces dépenses-là sont donc en diminution. Ça veut dire que des efforts ont été faits sur le fonctionnement, sur l'utilisation du matériel. Karine rentrera dans le détail, donc je ne vais pas plus loin concernant cette question-là. Oui, Karine va avoir un gros chantier ! C'est pour ça que je ne vais pas plus loin que ça, mais Karine viendra tout à l'heure discuter sur la TEOM et on donnera les réponses. En ce qui concerne la TEOM, on verra ce qu'on fait si on touche la TEOM, parce qu'il faudra trouver la différence pour couvrir, équilibrer les dépenses et recettes.

Karine, est-ce que tu veux intervenir justement ?

Mme MOURET.- Bonsoir à toutes et à tous. Je ne vais pas vous donner des chiffres, je vais vous parler des dates de travail que nous allons avoir. Les deux points noirs, on le dit à chaque fois, enfin, je le dis à chaque fois, la TGAP, on ne la maîtrise pas, elle augmente sans cesse. Ça veut dire que même si on vide une poubelle de nos déchets, on n'a pas la main sur cette TGAP. Néanmoins, le seul levier que l'on ait, c'est de diminuer nos tonnages d'ordures ménagères. On n'a pas d'autre levier que celui-là.

Le deuxième point noir, et après, on passera aux choses un peu plus positives et aux projets, c'est le tri. On n'a pas du tout été bon en tri. De mémoire, je crois que dans nos poubelles, il n'y a que 20 à 30 % de choses qui devraient réellement y être. On n'est pas bon, on va devoir redoubler d'efforts.

Au niveau de l'optimisation des tournées, on a quand même mis le doigt sur le fait que nos tournées méritaient d'être revues. Il y a des choses à faire, on peut optimiser nos tournées. Un courrier va vous être envoyé dans toutes les communes pour savoir ce que vous souhaitez, vos souhaits, ce que je veux déplacer, rajouter, enlever. Ensuite, on fera aussi des propositions. L'idée est de supprimer des points qui n'ont pas lieu d'être, qui sont parfois collectés, pas forcément à vide, mais en tout cas...

M. RISBOURG.- Pas loin.

Mme MOURET.- ... Pas loin, parfois, donc un vrai travail sur l'optimisation des tournées. Il y a de grosses économies à faire en fonctionnement : du gasoil, de l'usure du matériel, etc.

La cartographie des tournées et des bacs, est lancée, pour avoir une idée précise du positionnement de nos bacs sur le territoire.

Optimisation des tournées, je l'ai dit, il y a de vraies économies à aller chercher.

Optimisation aussi au niveau des filières de déchetterie : on n'a pas beaucoup de place à la déchetterie de La Tour-d'Aigues, mais malgré tout, on va essayer d'en faire, notamment sur la benne à plâtre où il y a de grosses économies à faire, qui sont estimées à 20 000 euros environ pour limiter les encombrants, et limiter les encombrants aussi au niveau du nombre de tournées. Ce sont des pistes de travail qui peuvent rapidement rapporter quelques euros.

La sensibilisation au tri, encore et toujours, il faut poursuivre ce travail d'optimisation du tri. On n'est pas bons en tri.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? On va devoir s'attaquer à un sujet délicat, et là, j'espère que vous n'allez pas me laisser toute seule pour porter le dossier de la redevance spéciale, c'est-à-dire la tarification pour les professionnels. Ce n'est pas qu'une volonté politique, c'est une obligation qui remonte à une vingtaine d'années. Je crois que la délibération était en 1997, enfin, la loi. On doit aller vers ça, on doit commencer à y réfléchir. Ça va être le sujet sensible. C'est en ça que je dis qu'il va falloir qu'on soit solidaires : ne me laissez pas toute seule, parce que je vais me faire lyncher ! De toute façon, on est obligés d'aller vers ça, c'est la loi. On va commencer ce travail de réflexion pour appliquer cette redevance spéciale au niveau des professionnels, et là, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'euros à aller chercher, tout ça dans l'idée de maintenir notre TEOM ou de ne pas l'augmenter. C'est un levier important que l'on a.

L'étude de faisabilité pour la nouvelle déchetterie est lancée. Cette étude va nous dire s'il est judicieux ou pas d'aller vers cette deuxième déchetterie, qui serait *a priori* à Villelaure. Cette étude va nous permettre de dire si on continue ou pas, comment on y va et si on a les moyens d'y aller aussi, parce que les mots du Président ont dit ça. Est-ce qu'on va pouvoir financer cette deuxième déchetterie ? Je ne peux pas vous le dire aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les finances ?

M. DUVAL.- Sur les déchets, par rapport au compostage collectif et individuel qui a été lancé, il y a des animations qui sont mises en place. Est-ce qu'il va y avoir une opération d'aller fouiller dans les poubelles pour voir ce qui reste dans les opérations d'échantillonnage, pour savoir si par rapport à l'économie prévue qui avait été diffusée dans les plaquettes, si on est dans la cible ou s'il faut trouver d'autres solutions pour l'animer davantage ou pour inciter les gens à faire du compostage ?

Mme MOURET.- Je te donnerai des chiffres, je ne les ai pas. On a eu une petite baisse de nos biodéchets dans nos poubelles.

M. DUVAL.- Il y a déjà des échantillonnages qui ont été faits ?

Mme MOURET.- Une nouvelle caractérisation va avoir lieu, c'est-à-dire qu'on va fouiller nos poubelles et voir ce qu'il s'y trouve, et surtout ce qui ne devrait pas y être, notamment beaucoup de biodéchets. Mais oui, il y a déjà eu des effets au niveau des biodéchets qui ont diminué dans nos poubelles. Il faut poursuivre. À ce jour, je crois que toutes les communes sont au moins équipées d'une, voire plusieurs plateformes. Certaines marchent très bien, je pense à Saint-Martin, au niveau du Castelas, qui marche super bien.

M. LAROCHE.- Je suis le premier surpris, parce que je vais voir régulièrement s'il n'y a pas des erreurs, ça a l'air d'être bien fait.

Mme MOURET.- À Saint-Martin, il y en a déjà deux. Il y a des petits dépôts de déchets verts qu'il va falloir régler. Ce n'est pas encore parfait, il faut encore beaucoup communiquer. Les animations ont bien démarré et vont se poursuivre. Il faut aussi travailler sur le broyage des déchets. Les déchets verts, c'est énorme, il faut vraiment qu'on trouve une solution pour ces déchets verts. On a quelques pros du territoire qui commencent à nous apporter des déchets verts broyés, mais il faut vraiment poursuivre en ce sens. On voulait installer un broyeur fixe sur la déchetterie, mais malheureusement, ça ne sera pas possible. Le renfort électrique ne nous le permet pas, on a 80 000 euros de transfo, donc ce n'est pas envisageable, d'autant plus que si on continue à poursuivre la réflexion sur la deuxième déchetterie, on ne va peut-être pas placer deux broyeurs. Ce sont quand même de gros investissements.

M. LAROCHE.- Tu parlais du levier avec les professionnels. Concrètement, ça veut dire qu'il y a plein de pros qui ne vont pas à la déchetterie, c'est ça ?

Mme MOURET.- C'est surtout que notre compétence Déchets ne devrait se concentrer que sur les déchets ménagers, mais aujourd'hui, on récupère aussi des déchets pros. Cette redevance spéciale pour les pros, il va falloir à un moment donné qu'on y réfléchisse et qu'on l'applique, parce que c'est la loi, d'autant plus que nous, notre compétence, on est vraiment sur des déchets ménagers. À moins que je ne me trompe, c'est du déchet de particuliers, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il va falloir l'étendre. Il y a quelques pros sur le territoire qui sont déjà soumis à cette redevance.

M. LUZET.- Combien ?

Mme MOURET.- Je peux le dire ?

M. LUZET.- Oui.

Mme MOURET.- Aujourd'hui, il y a 13 professionnels sur COTELUB qui sont soumis à la redevance spéciale, pas au tarif qui a été délibéré en 2019, je crois, mais qui sont, malgré tout, soumis à cette redevance spéciale, 13 professionnels. On compte environ 5 000 numéros INSEE sur COTELUB, ça vous donne une idée de l'ampleur du dossier. Il va falloir mettre de l'ordre, en parler et être convaincus qu'il faut y aller, et pas uniquement parce que c'est obligatoire. Parce que c'est obligatoire, on va y aller, mais aussi être tous convaincus qu'il faut y aller, parce qu'il y a des euros à aller chercher. S'il n'y a pas d'autres questions...

M. BRETTE.- Si, une petite question. Par rapport aux autres communes, est-ce qu'il y en a qui arrivent à l'équilibre dans la gestion des déchets ?

Mme MOURET.- Les autres collectivités, je ne peux pas te le dire.

M. BRETTE.- C'est le cas pour tout le monde ?

Mme MOURET.- À l'équilibre, ça voudrait dire 100 % exemplaires au niveau de leurs déchets.

M. BRETTE.- Non, dans la gestion, mais surtout dans le budget. Est-ce que c'est toujours une source de pertes ?

M. LE PRÉSIDENT.- Les seules infos qu'on a et qu'on peut avoir, c'est quand on est au SIECEUTOM, mais ce que je peux te dire, c'est que toutes les collectivités sont dans la même situation, à savoir que c'est une fortune, la gestion des ordures ménagères, donc c'est compliqué pour équilibrer. Aujourd'hui, les infos ont été données, les questions qu'on se pose aujourd'hui, je vais vous dire pour quelle raison on en est là, mais c'est très compliqué d'équilibrer.

Les intercommunalités, il y en a quelques-unes qui se sont fait retoquer par la Chambre régionale des Comptes. Pourquoi ? Parce que la logique veut que tes dépenses soient couvertes par tes recettes, et tu as une tolérance de 15 %, c'est-à-dire que tu ne peux pas dire à un moment donné : « *J'augmente les taux et je fais du 30* ». C'est 15 %. Pourquoi 15 % ? Parce que ça permet de faire les investissements nécessaires pour faire fonctionner ton truc et payer les amorces. Aujourd'hui, plusieurs se sont fait retoquer, parce que comme ils mettent ça dans le budget général, ce sont les impôts des gens qui viennent compenser. Nous, ce qu'on fait, c'est que cette fois-ci, ce sont les impôts des gens qui ont payé pour les entreprises qui n'ont pas payé la taxe, la redevance.

La question qu'il faudra se poser, c'est pourquoi on en est arrivés là. Elle est là, la vraie question. C'est donc ce qu'il se passe aujourd'hui, et c'est illégal, c'est proprement illégal. Ça peut arriver, ça veut dire qu'il faut prendre les actions correctives, mais quand tu as pris les actions correctives, la Chambre régionale des Comptes, elle n'est pas débile, elle ne va pas faire ça. Sauf que nous, ce que nous avons décidé, et c'est pour ça que ça a été une vraie décision politique en matière de gestion, c'est d'avoir un budget annexe propre à la TEOM, ce qui veut dire qu'à partir de demain, si on a un budget annexe, il nous sera interdit d'être en déficit et on ne s'autorisera plus à faire payer les autres pour le compte des entreprises qui ne veulent pas payer. C'est ça qu'on va mettre en place l'année prochaine. Ça, pour moi, c'est essentiel, sinon c'est le « bordel ». Ça veut dire qu'à un moment donné, tu n'équilibres plus au niveau des comptes, tu vas sur le total...

Je vous signale qu'on ne fait ça que depuis quelques années, d'avoir mis en place la comptabilité analytique pour savoir ce qu'on devait au final. Avant, on ne le savait pas. On a fait des corrections, parce qu'on avait modifié les taux, mais ça remonte à quelques années.

Tout est donc aujourd'hui en train de se remettre en place, parce que comme je l'ai dit, on va finir dans le mur. Cette année, en ce qui concerne la gestion des ordures ménagères, on a des excédents de fonctionnement qui ont permis de couvrir le déficit, mais quand on aura utilisé les excédents, je ne prendrai pas le risque de mettre l'intercommunalité dans une situation qui pourrait être ennuyeuse vis-à-vis de la Chambre régionale des Comptes et de l'État.

Mme DOMEIZEL.- C'est moins technique, c'est plus sur des orientations. Tu as beaucoup insisté sur l'aspect financier et sur la gestion des déchets vraiment produits. Est-ce qu'il y a une réflexion pour diminuer les déchets ? Parce que le tri, ça coûte, même s'il vaut mieux trier que mettre dans la poubelle, mais le tri, ça a un coût. Le tri, ça contribue à l'augmentation de l'effet de serre, pardon, les déchets, ça contribue à l'augmentation de l'effet de serre, ça contribue à l'épuisement des ressources. Est-ce qu'il y a une vraie réflexion ? J'étais tout à l'heure à la cantine pour installer le composteur et on parlait de gaspillage alimentaire, donc est-ce qu'il y a une réflexion pour carrément diminuer les poubelles ? Parce que quand on voit l'augmentation de nos poubelles, c'est aussi là qu'il faut agir et je pense qu'il y a de réelles économies pour agir là-dessus.

Mme MOURET.- Là, ce sont les industriels qui devraient s'y mettre en amont.

Mme DOMEIZEL.- On n'est pas industriels, on ne peut pas agir sur les industriels. À un moment donné, chacun a sa responsabilité. On sait que dans les collectivités, il y a des endroits où on sensibilise et où ça a été efficace. On ne va pas se décharger sur la responsabilité des industriels.

M. LE PRESIDENT.- Sur le Rapport d'Orientation Budgétaire qu'on a fait au SIECEUTOM, COTELUB est la seule intercommunalité qui a diminué le volume de ses ordures ménagères.

Mme DOMEIZEL.- Il faut le dire !

M. LE PRESIDENT.- Je le dis. C'est la seule et c'était significatif. C'est pour ça qu'on n'a pas été très heureux, parce que nous, on a dit qu'à un moment donné, il faudrait qu'il y ait une prime à ceux qui sont bons, au lieu de partager ceux qui ne sont pas bons. Tu me connais, on l'a évoqué, on l'a dit, et aujourd'hui, ce que je peux vous dire, c'est que nous allons toucher une ristourne. Ce n'est pas essentiellement dû qu'à COTELUB, puisque ça concerne la TGAP, je crois que c'est 800 000 euros. Ils vont donc nous ristourner, ils ont décidé de ristourner aux intercommunalités 400 000 euros, ce qui veut dire qu'on devrait retrouver dans nos recettes cette année 100 000 euros, ce qui veut dire que ça s'améliore. Les choses se font, elles s'améliorent, etc.,

Je vous ferai passer le compte rendu, comme ça, vous verrez que nous avons été bons.

Mme JEAN.- Pour le gaspillage alimentaire, dans le PCAET en lien avec le Parc, c'est bien...

Mme DOMEIZEL.- J'ai pris le gaspillage alimentaire, mais il y a d'autres endroits où on peut faire preuve de sobriété dans une approche environnementale, parce qu'il me semble que dans le PCAET, c'est ça, donc c'est hyper important pour tous les déchets.

Mme MOURET.- Il y a eu des actions dans les écoles.

Mme DOMEIZEL.- Pas que les écoles.

M. LE PRESIDENT.- Encore une question ?

M. DUVAL.- Je n'ai pas compris. Le seul moyen d'équilibrer, c'est d'inciter les gens à jeter moins mais est-ce qu'on engage une réflexion sur la tarification incitative qui responsabilise économiquement chaque habitant sur le volume et le poids de ses déchets ? Il y a des solutions qui existent sans passer par le porte-à-porte.

M. LE PRESIDENT.- On ne répondra pas à ça là. Si la question est : « *Est-ce qu'il y a une réflexion ?* », oui, il y a une réflexion. Aujourd'hui, rien n'est interdit.

Mme MOURET.- Pour répondre là-dessus, on en a évidemment déjà parlé avec les équipes. Dans mon esprit, il y a un ordre des choses. Je pense qu'en premier lieu, il faut d'abord s'occuper de la redevance spéciale des pros.

Mme DOMEIZEL.- Bien sûr, on est d'accord.

Mme MOURET.- On a rencontré des territoires où ça s'est passé comme ça – pardon, je prends un peu de temps – notamment les territoires de Guillestre, qui ont commencé par les bio déchets et qui ont poursuivi par la tarification. À mon sens, on n'est pas encore un territoire assez mûr, assez mature pour aller déjà vers ça. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Karine. Excellent !

M. LE PRESIDENT.- On retient trois choses. Un, dernière caractérisation, 80 % de nos déchets sont des déchets valorisables ; deuxième point, la redevance et la taxe spéciale. Le tout gratuit à COTELUB, c'est fini. J'insiste là-dessus parce que c'est vrai pour tout. Aujourd'hui, on est dans une situation où plus personne ne paye rien. Quand on voit ce que devrait rapporter la taxe spéciale si on l'appliquait dans les termes légaux, je vous promets que je baisserai la taxe d'enlèvement des ordures ménagères d'une manière significative. Si demain on applique à la lettre la taxe spéciale, ça va grincer des dents, parce que vous savez qu'aujourd'hui, on passe de pratiquement rien à 15 000 euros. Vous entendez les chiffres que je vous donne ? C'est significatif.

Les entreprises vont devoir mettre la main à la poche ; C'est comme ça que ça doit se passer, parce qu'en plus, il faudra qu'on rentre dans la légalité.

Le deuxième sujet concerne la partie RH.

Vous avez un tableau qui représente l'évolution de la masse salariale. On est passés en quelques années de 2 millions à 3,1 millions sur 2023, et on passera à 3,5 millions sur 2024. L'augmentation de la masse salariale est essentiellement liée à ce que dans toutes les communes ont vécu, à savoir les changements d'indices, les augmentations qui nous ont été imposées.

On a un deuxième sujet, c'est le turnover. J'en profite pour rappeler que les gens qui sont partis ont trouvé du travail ailleurs mieux rémunéré, tous sans exception. Il n'y a pas de problème de management.

Aujourd'hui, on ne tient plus les effectifs ni chez nous ni ailleurs. Le jour où vous allez chercher un RH, par exemple dans vos communes, vous commencez à avoir des prétentions salariales à 3 500, 4 000 euros. Je l'ai fait sur Mirabeau et ça s'est fini par le recrutement d'une petite jeune qui sort de l'école, qui était bien contente de trouver un petit boulot, sauf qu'on est en train de la former. La juriste que nous venions d'embaucher, plus cher que le juriste précédent, est venue chez nous et elle vient de partir parce qu'on lui propose encore plus. On en est à se voler les salariés. Pour trouver les compétences qui nous sont utiles aujourd'hui, on n'est pas dans le plein-emploi, mais il y a des demandes où on n'arrive plus. Au service instructeur, un des instructeurs vient de partir, on vient de recruter quelqu'un, et ça ne va jamais à la baisse les salaires. Nous sommes donc là-dessus aujourd'hui.

Nous avons la même problématique pour la SPL. Aujourd'hui, la SPL nous a annoncé une augmentation significative des coûts de fonctionnement. Ça tient pour partie à la masse salariale mais sans augmenter les effectifs. Avec la convention collective qui nous oblige à certaines augmentations, on prend 10 % par an.

Quand on fait des investissements, il y a des coûts de fonctionnement. Jusqu'à présent, on a fait les investissements sans se préoccuper du fonctionnement. On vient de « manger » le capital. Je vous l'ai dit déjà en 2020 quand je suis arrivé, je l'avais annoncé, je disais que COTELUB était dans une situation économique et financière délicate. On n'entend pas, on va rentrer dans des périodes compliquées.

Présentation de l'organigramme. Là-dessus, rien d'extraordinaire. La Direction générale récupère les Relations publiques, la Communication, ainsi que les trois services, car on a supprimé la Direction administrative et financière. Nous avons fait l'économie d'un directeur, donc quand on dit qu'on fait des économies, on les cherche partout. Aujourd'hui, ces services sont rattachés au Directeur général des services. Nous avons maintenu nos quatre Directions : Prospective et Aménagement (vous les connaissez tous : Florence, Flore) ; la Direction des Services Techniques (Cyril, qui vient d'arriver) ; la Direction des Services à la Population (Olivier) et la Direction Planification Urbanisme (Cécile).

La répartition des effectifs par sexe, vous voyez qu'on a des hommes et des femmes, c'est normal, dans des proportions équivalentes. La répartition des effectifs, vous les avez en bas : catégorie A, B, C. Vous avez une pyramide des âges qui vous donne cette situation.

En ce qui concerne les orientations budgétaires pour 2024, le projet de budget est construit sur plusieurs principes directeurs :

- La prise en compte des contraintes exogènes communes à toutes les collectivités (c'est la prévision des impacts en année pleine, etc.) ;
- La mise en œuvre de principes de gestion et d'objectifs propres à COTELUB, avec la volonté de maintenir le niveau des services publics que nous offrons à la population. Il n'est pas question de dégrader nos services, Karine n'a pas pour mission de dégrader l'enlèvement des ordures ménagères. Le soutien au programme d'investissement et au projet de mandat dans des conditions de gestion plus efficaces (c'est ce qu'on vous a dit, c'est ce qui va toucher essentiellement les subventions).

Plusieurs projets d'ampleur sont prévus sur la période 2024-2026, en gros, 24,5 millions dans le cadre du projet de territoire et des projets de la mandature, et ce dès cette année.

Dans les montants importants, nous aurons le projet d'acquisition de l'Etang de La Bonde, qui est le plus significatif, à hauteur de 10 millions d'euros, pour lequel nous sommes en train de travailler avec l'EPF pour voir comment ils peuvent financer une partie. Il n'y aura pas de question sur l'Etang de La Bonde, parce que nous en avons assez parlé. Nous avons commencé à créer des relations avec les entreprises, les sociétés d'études techniques et financières et de programmation immobilière.

Il existe une volonté forte de maintenir une offre de service en matière de Petite enfance. Très prochainement notre amie Rose-Marie DUMONTIER, va travailler sur les perspectives à venir.

Je voudrais juste ouvrir une parenthèse et je vais la refermer : on a eu une remarque de la CAF sur certaines communes qui se rapprochent d'elle pour discuter de modalités, de mise en place, de financement, etc. C'est vrai pour Grambois, c'est vrai pour La Bastide, c'est vrai pour Beaumont, où il semblerait que par rapport aux demandes qui sont faites, on essaierait de mutualiser certaines opérations. Je voudrais rappeler ici une fois pour toutes que COTELUB a des statuts et des compétences. Les communes ne peuvent pas s'attribuer des compétences qui ne relèvent plus de leurs compétences. Quand vous avez des projets qui touchent à la jeunesse – je reviens sur la question qui a été soulevée cet après-midi sur des réflexions qu'il pourrait y avoir sur trois communes qui veulent se mettre dans cette question-là – je veux rappeler que vous n'avez pas la compétence, ce qui veut dire que si toutefois vous faisiez ça, vous pénalisez vos populations en leur faisant payer quelque chose qu'elles ne veulent pas payer. Deux, vous risquez de vous trouver avec un problème de légalité, c'est-à-dire que lorsque vous allez prendre éventuellement votre délibération ou que vous allez présenter vos budgets, vous allez avoir une intervention du Trésor public, qui va vous dire : « *Je ne vais pas vous payer ça, ce n'est pas dans vos compétences* ».

Je vous fais simplement un petit rappel : vous faites partie d'une intercommunalité, que ça en dérange certains, je n'y peux pas grand-chose, mais par contre, vous devez respecter les compétences qui sont attribuées à notre intercommunalité. J'ai ce sujet-là, qui est sur la table, puisque ça m'a valu une discussion avec nos amis de La Tour-d'Aigues et avec Monsieur le Maire, pour lequel il faut que je prenne des dispositions un petit peu particulières, mais non, vous ne pouvez pas, dans les communes, vous attribuer des compétences qui ne sont pas les vôtres, je le redis. De surcroît, on met en péril le fonctionnement de notre intercommunalité, parce qu'à un moment donné, ça va générer des frustrations, ça va générer des discussions, et ce n'est pas comme ça qu'on va construire notre interco, et ce n'est pas comme ça qu'on arrivera à faire la démonstration que nous. On va la détruire, ça ne finira pas bien. Il faut tout le temps s'expliquer.

Le SCOT va être essentiel pour 2024. J'ai vu ça avec mes collègues de La Bastidonne, parce qu'ils ont un peu de retard, donc je pense qu'on va retravailler là-dessus et repartir, on va organiser une petite réunion à COTELUB avec Cécile, au moins pour vous donner l'ensemble des documents qui, depuis le début, nous aurons amenés aux dispositions qui ont été prises aujourd'hui, de manière que vous rattrapiez un peu le retard dessus et pour participer aux nouvelles réunions.

Le déclenchement des investissements d'ampleur sera conditionné par la confirmation d'un seuil de financement. C'est ce que je vous ai dit : si on n'a pas 50 % de subventions, ça veut dire qu'on se posera la question.

Ensuite, notons que les autres investissements sur les activités qui disposent de recettes spécifiques sont évalués, dans le budget 2024, à 1,4 millions en termes de valorisation des déchets et 590 000 euros pour la GEMAPI.

Le dernier slide que je vous présente c'est la trajectoire financière à date. Je vous présente l'épargne brute. Quelqu'un me disait : « *Quand est-ce qu'on sera dans le mur ?* » Vous tracez le trait, vous vous alignez là-dessus. Pour nous, l'objectif, c'est de ne pas laisser à ceux qui viendront après nous une situation qu'ils auront du mal à redresser. Cette courbe-là, il n'est pas question de redresser au niveau de 2023, mais l'essentiel sera de trouver les moyens qui nous permettent au moins de la maintenir, Je vous rappelle que depuis l'origine, depuis longtemps, nous avons décidé qu'il fallait que nous maintenions une CAF d'un million, et nous sommes loin de ça aujourd'hui.

J'ai fait le tour de ce qu'il y avait là-dessus. S'il y a des questions sur le ROB, je veux bien y revenir. Sinon, vous savez qu'il n'y a pas de vote, donc ce sont simplement des questions là-dessus. Si vous avez des questions, on vous écoute, nous sommes tous là pour vous répondre.

M. BENSA.- Président, il faut voter pour prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire.

M. LE PRESIDENT.- Je vais en profiter pour vous présenter Alexandre BENSA, notre juriste,

M. MICHAUX.- Messieurs dames, Laurent MICHAUX, responsable des finances et du budget.

M. LE PRESIDENT.- C'est lui qui a préparé ce document avec Stéphane, bravo. Alexandre aura du mal à répondre à certaines communes, on va dire qu'il est encore un peu surbooké, puisqu'il est à nouveau tout seul.

Ensuite, notre troisième personnage important qui est là.

Mme BONTRON.- Bonjour. Jennifer BONTRON, service RH.

M. LE PRESIDENT.- Et qui a contribué elle aussi à la préparation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire.

M. BENSA.- Il faut juste qu'on vous autorise à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. À partir de là, nous avons donc présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire, donc maintenant, il va falloir que vous m'autorisiez à lancer l'ensemble des actions tel que prévu dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 37 voix POUR) décide :

- De prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire et du débat sur ce dernier ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Modification des représentants

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Par une délibération du 20 août 2020, le Conseil Communautaire a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et a procédé à la désignation de ses membres, chaque Conseil Municipal devant disposer d'au moins un représentant.

Madame Maryvonne ROSELLO, désignée représentante de la Commune de La Bastidonne, ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, perd *de facto* sa qualité de conseillère communautaire, et ce par application de l'article L.273-5 du Code électoral, selon lequel « Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal (...) ».

Cette situation implique en outre sa démission de sa fonction de représentante de la Commune de La Bastidonne au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

En conséquence, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant.

M. LE PRESIDENT.- Par principe, nous étions d'accord à l'élaboration de la CLECT, comme toutes les commissions, pour qu'il y ait au moins un représentant de chaque commune. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on propose à La Bastidonne de présenter un candidat ? Si La Bastidonne n'est pas d'accord, à ce moment-là, on proposera quelqu'un. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ?

(Les membres du Conseil Communautaires donnent leur accord.)

M. LE PRESIDENT.- Bien. Qui est candidat pour être à la CLECT ? Jacques DECUIGNIERES. Est-ce que quelqu'un s'oppose à la candidature de Jacques DECUIGNIERES ? Non. Jacques DECUIGNIERES est désigné en remplacement de Maryvonne ROSELLO. Vous pouvez l'applaudir.

(Applaudissements.)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 37 voix POUR) décide :

- De désigner Monsieur Jacques DECUIGNIERES en remplacement de Madame Maryvonne ROSELLO comme représentant de la Commune de La Bastidonne au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Projet d'acquisition par l'EPF PACA pour le compte de la Commune de La Tour-d'Aigues - 35 rue Lafayette **Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH**

En 2018, la Communauté de Communes Sud Luberon, COTELUB a signé une convention avec l'Etablissement Foncier (EPF) PACA, dite « multi-sites ». Cette convention confie à l'EPF, une mission d'acquisition foncière et de portage des biens.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du cœur de village, la Commune de La Tour-d'Aigues sollicite la Communauté de Communes en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n° 426, d'une surface totale de 37 mètres carrés, sis 35 rue Lafayette à La Tour-d'Aigues.

Cette acquisition se fera par l'EPF PACA dans le cadre de la convention « multi sites ».

Le montant proposé par l'EPF PACA est de 110 000 euros.

Les délégués de la Commune de La Tour-d'Aigues ne participent ni au débat ni au vote.

Il est proposé de donner l'accord de la Communauté de Communes Sud Luberon, COTELUB à cette acquisition.

M. LE PRESIDENT.- Je demanderai aux élus de La Tour-d'Aigues de ne pas participer au vote et de ne pas participer au débat. J'appelle donc Monsieur Pierre AUBOIS, Monsieur BRETTE, Monsieur BOREL, Madame DOMEIZEL, Madame DUMONTIER et Monsieur GROUILLER. Vous ne participez pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 29 voix POUR) décide :

- De donner l'accord de la Communauté de Communes Sud Luberon, COTELUB sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n° 426, sis 35 Rue Lafayette à La Tour-d'Aigues, par l'EPF PACA, pour un montant de 110 000 euros ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Office de Tourisme – Création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence Tourisme **Rapporteur : Jean-Marc BRABANT**

En application de l'article L.134-1 du Code de Tourisme « *La Communauté de Communes (...) exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, dans les conditions et sous les réserves prévues, respectivement, aux articles L. 5214-16, L. 5215-20 et L. 5215-20-1, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 3641-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

1° *La compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité touristique ;*

2° *La compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »*

À compter du transfert de la compétence « Tourisme » à la Communauté de Communes Sud Luberon, au 1^{er} janvier 2011, la Communauté de Communes Sud Luberon a délégué les missions de services publics d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique du territoire à l'association « Office de Tourisme Sud Luberon Tourisme » (association de type « loi 1901 »), laquelle contribue également à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

À ce titre, la Communauté de Communes Sud Luberon consentait au financement d'une partie des charges de fonctionnement de l'Office de Tourisme.

La Communauté de Communes Sud Luberon souhaite aujourd'hui reprendre en régie la gestion de cette compétence « Tourisme » en créant une régie dotée de la seule autonomie financière, laquelle sera chargée de :

- L'accueil et l'information des visiteurs ;
- La promotion de l'offre touristique du territoire communautaire ;
- L'élaboration des données statistiques de fréquentation ;

- La coordination des acteurs locaux du tourisme, publics, privés et associatifs ;
- La diffusion des informations relatives notamment aux hébergements, restauration, monuments, sites touristiques et/ou culturels, évènements, animations et autres informations pratiques ;
- L'organisation des manifestations et animations locales ayant pour finalité le développement touristique du territoire ;
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique locale avec les différents partenaires ;
- La réalisation et la commercialisation des prestations de services touristiques.

En effet, dans le cadre de l'élaboration de son schéma global d'aménagement et de développement touristique et de sa politique de développement économique, la Communauté de Communes souhaite maîtriser les missions confiées à l'Office de Tourisme afin d'accroître l'attractivité de son territoire.

M. BRABANT.- Bonsoir à tous. Suite aux discussions que nous avons eues, je ne sais pas si c'était le précédent ou celui d'avant, lors du Conseil Communautaire pour l'Office du Tourisme, nous avons depuis travaillé, notamment en étroite collaboration avec le Bureau de l'Office de Tourisme et également Aurore CHANTEL, que je remercie ici pour son travail. Aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite reprendre en régie la gestion de la compétence Tourisme en créant une régie dotée de la seule autonomie financière, laquelle sera chargée des missions (elles s'affichent, je ne vais pas vous les relire).

En effet, dans le cadre de l'élaboration de son schéma global d'aménagement et de développement touristique et de sa politique de développement économique, la Communauté de Communes souhaite maîtriser les missions confiées à l'Office du Tourisme afin d'accroître l'attractivité de son territoire, et également par rapport - c'était assez litigieux - au fait que l'on donne près de 80 % à 85 % du budget de l'Office du Tourisme.

Tout ça a été approuvé par le Bureau, moins une voix, dans sa large majorité, de l'Office du Tourisme. Aujourd'hui, l'Office du Tourisme est dans les locaux de COTELUB, puisqu'il y a un « petit » souci au château (gros). Nous les hébergeons donc à COTELUB.

On vous demande d'approuver la reprise de la compétence Tourisme par la création d'une régie autonome ; d'approuver les statuts de ladite régie que vous avez dû avoir en pièces annexes ; d'arrêter la composition du Conseil d'Exploitation, mais on va le faire dans le point 5 ; de créer un budget annexe ; d'attribuer une dotation initiale à cette régie ; de donner pouvoir au Président pour la mise en place de ce nouveau service et prendre toutes les décisions et signer toutes pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération ; de prendre acte du fait que la reprise en régie du service public de l'Office de Tourisme entraîne *de facto* la résiliation à partir du 4 avril de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association et d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des questions ?

M. DUVAL.- Il y a un transfert du personnel ?

M. BRABANT.- Tout à fait, on va l'évoquer dans le point 6.

M. GUEYDON.- Je suis favorable à cette décision, qui a le mérite de clarifier les choses. La représentation des professionnels sera préservée, puisque j'ai vu qu'il y a un collège prévu pour la représentation des professionnels. C'est important, c'est un atout important de cet Office de Tourisme, puisque sont présents des chambres d'hôtes, des hôtels, des commerçants, des artisans. Par contre, je regrette un peu la précipitation dans laquelle ça s'est fait, où le groupe de travail ne s'est pas réuni. On est cinq représentants au Conseil d'Administration actuellement et on a appris ça au Conseil Communautaire que tu évoquais, du 1^{er} février.

M. BRABANT.- Il n'y a pas de groupe de travail à proprement dit, il y a cinq représentants de COTELUB au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

M. GUEYDON.- Il y a un groupe de travail Tourisme qui se réunissait régulièrement.

M. BRABANT.- Pas sur ça. Sur les projets touristiques. Ce n'est pas nous qui décidons le fonctionnement de l'Office du Tourisme, ce n'est pas un groupe de travail qui décidait le fonctionnement de l'Office. On était membres assidus au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

M. GUEYDON.- Au dernier Conseil d'Administration, il n'a même pas été question de ce sujet.

M. BRABANT.- L'ordre du jour, ce n'est pas moi qui le fixe, c'est le Président.

M. GUEYDON.- Ce n'était pas encore décidé. Vous avez décidé ça en Bureau, c'est tout. Très bien.

M. BRABANT.- Non, on n'a pas décidé qu'en Bureau. Ça a été évoqué avec le Président de l'Office. Il n'y a pas de soucis.

M. GUEYDON.- Pas avec les élus du Conseil Communautaire.

M. BRABANT.- On vous l'a annoncé le 1^{er} février comme tu dis, oui, mais après, on y a travaillé.

M. GUEYDON.- Vous y avez travaillé.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais quand même rappeler que nous avons fait une réunion à COTELUB où nous avons invité tout le Conseil d'Administration.

M. BRABANT.- Non, on a invité le Bureau.

M. LE PRESIDENT.- Le Bureau de l'Office du Tourisme donc l'organe décideur, ils sont tous venus. On n'a pas fait ça au Bureau de COTELUB.

Ensuite, je reviens sur la question du groupe de travail. Je vais le redire une fois pour toutes : le groupe de travail ne décide de rien, le groupe de travail travaille. Il nous fait des propositions, et une fois qu'elles sont faites, elles remontent au Bureau exécutif de COTELUB. À partir de là, le Vice-Président en charge fait la présentation des propositions du Bureau et le Bureau décide ou tranche et, à partir de là, le présente au Conseil Communautaire.

Je rappelle encore une fois, pour que ce soit clair, que le seul organe décideur, c'est le Conseil Communautaire, ce n'est pas le Bureau. Quoi que je dise au niveau du Bureau, à un moment donné, ça doit se terminer par une délibération et ça se passe ici. Ici, on n'est pas obligés d'avoir des Conseils Communautaires qui durent trois minutes. S'il y a des questions, il y a des questions. Les Vice-Présidents, comme moi, sont disponibles pour répondre à toutes les questions. L'Office du Tourisme, c'est une affaire qui a été bien menée, avec l'approbation de tout le monde, et ça s'est fait dans les règles de l'art.

M. BRABANT.- Je vais simplement rajouter que suite à la rencontre avec le Bureau, il n'a pas été décidé de réunir le Conseil d'Administration. Le groupe de travail, travaille sur les projets touristiques, sur le *Petit Fûté*, l'association de l'Office de Tourisme, mais pas sur l'Office de Tourisme à proprement dit.

M. LE PRESIDENT.- Qui est contre cette nouvelle organisation de l'Office du Tourisme ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 36 voix POUR) décide :

- D'approuver la reprise en régie de la compétence « Tourisme » par la création d'une régie autonome (dotée de la seule autonomie financière) et dénommée « Office de Tourisme Sud Luberon » à partir du 4 avril 2024 ;
- D'approuver les statuts de ladite régie, tels qu'ils demeurent annexés à la présente ;
- D'arrêter la composition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme, lequel sera composé de 17 membres répartis en deux collèges :
 - Un collège de neuf conseillers communautaires titulaires désignés par délibération du Conseil Communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de Communes et détenant la majorité des sièges. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes,
 - Un collège composé de huit représentants titulaires sélectionnés parmi des acteurs et prestataires du tourisme, désignés par délibération du Conseil Communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de Communes ;
- De créer un budget annexe à autonomie financière, respectant la nomenclature M57 ;
- D'attribuer une dotation initiale à cette régie ;

- De donner pouvoir au Président pour la mise en place de ce nouveau service et prendre toutes décisions et signer toutes pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération ;
- De prendre acte du fait que la reprise en régie du service public de l'Office de Tourisme entraîne de facto la résiliation à partir du 4 avril 2024 de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association « Office de Tourisme Luberon Sud Tourisme » (délibération n° 2021-078 en date du 22/07/2021),
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Office de Tourisme – Désignation des membres du Conseil d'Exploitation et du Directeur de la régie communautaire autonome chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence Tourisme
Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Par une précédente délibération, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence « Tourisme ».

À ce titre, il a également arrêté la composition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme, comme suit :

- Un collège de neuf conseillers communautaires titulaires détenant la majorité des sièges,
- Un collège composé de huit représentants titulaires sélectionnés parmi des acteurs et prestataires du tourisme.

Ces membres sont désignés par délibération du Conseil Communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de Communes. Il en est de même s'agissant du Directeur.

M. BRABANT.- Il faut maintenant désigner les membres du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme, qui regroupera 17 membres, neuf collègues du Conseil Communautaire (pour l'instant, il ne peut pas y avoir de conseillers municipaux) et des représentants socioprofessionnels, dont parlait Alain tout à l'heure, au nombre de huit.

Dans un premier temps, nous avons regardé qui était membre de l'Office du Tourisme. Je vais vous donner une liste, peut-être que certains d'entre vous ne sont pas au courant, mais ils étaient au Conseil d'Administration et pas représentants de leur commune, c'est un peu différent. Il fallait donc trouver neuf noms.

Je vous propose : Alain GUEYDON, Joëlle RICHAUD, Jean-Luc BOREL, Geneviève JEAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Bernadette VITALE, Karine MOURET, Catherine SERRA et moi-même.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à la proposition qui est faite ?

Mme DOMEIZEL.- La liste est définie ? Je regrette quand même...

M. LE PRESIDENT.- C'est une proposition. Il a expliqué la raison qui a amené ces noms-là. C'est pour ça que je demande s'il y en a qui sont d'accord.

M. BRABANT.- Si certains des noms que j'ai énoncés ne veulent pas participer, on les remplace.

M. LE PRESIDENT.- S'il y en a qui veulent y aller, on en discute.

Mme DOMEIZEL.- Je ne sais pas, j'ai dû rater un truc au tout début de cette mandature, mais je suis en charge de la programmation du château et l'Office du Tourisme est quand même bien logé. Je me demandais si c'était possible...

M. LE PRESIDENT.- Ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit logé au château.

Mme DOMEIZEL.- Je te garantis que oui, parce qu'on a quand même une proximité. Moi, je les fais participer, je discute avec eux. Il y a quand même...

M. BRABANT.- Tu pourras toujours discuter.

Mme DOMEIZEL.- Oui, mais quand il y a des décisions sur les dates...

M. BRABANT.- Tu y étais au Conseil d'Administration ?

Mme DOMEIZEL.- Non, je n'y étais pas.

M. LE PRESIDENT.- C'est pour ça qu'on a remis les noms du Conseil d'Administration.

M. BRABANT.- En plus, on peut changer chaque année, il n'y a pas de souci. Là, j'ai mis Jean-Luc BOREL, je parle de La Tour-d'Aigues, parce qu'il était au Conseil d'Administration de l'Office. C'est pour ça que j'ai proposé Jean-Luc BOREL.

M. LE PRESIDENT.- On a élargi pour qu'il n'y ait pas que des gens de La Tour-d'Aigues.

Mme DOMEIZEL.- Non, mais ce n'est pas l'idée.

M. LE PRESIDENT.- J'entends, mais on a réparti. C'est pour ça que je pose la question : est-ce qu'il y a des questions sur la liste proposée ? Parce que si vous la contestez, si quelqu'un ne veut pas ou si quelqu'un veut rentrer, à ce moment-là, on va rediscuter. Est-ce que la liste qui vous est proposée concernant le collège des conseillers communautaires vous convient ?

M. LAROCHE.- Juste le fait que Joëlle ne soit pas là, donc je ne peux pas parler en son nom.

M. BRABANT.- Oui, mais Joëlle était au Conseil. Elle y était.

M. LE PRESIDENT.- Sur la liste proposée, s'il y a une contestation, vous avez le droit de dire : « *Je veux y aller* ». Si vous voulez y aller, à ce moment-là, on va voter et voilà.

M. BRABANT.- C'est bon ? Merci.

Pour le collège des représentants des acteurs et prestataires du tourisme socioprofessionnels, nous avons travaillé avec Aurore CHANTEL, qui les connaît très bien : Adrienne BOULAY, de La Bastide-des-Jourdans, qui fait des locations de balades de 2CV, pour vous situer qui c'est ; Delphine CREST, qui est sur Villelaure, maraîchère ; Chloé DEBRIE d'Ansois, qui est artisan savon ; Sabrina LACHAL, la Castelette à Tour-d'Aigues, qui crée des événements ; Agnès LAURENT-GAY de Cucuron, artisan bougie ; Anne LETOT à Cadenet, c'est le Mas du Colombier, hébergeur ; Nicole PETERSCHMITT de Cucuron, pour les balades équestres ; Cécile REYNIER, de l'Oustaou du Luberon, de Villelaure, Village vacances hébergements.

Voilà les huit noms proposés. Là, par contre, Aurore CHANTEL les a contactés, mais ça aussi, chaque année, ça pourra bien sûr bouger. Qui est contre cette liste ?

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette liste ? Pas de question, donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 36 voix POUR) décide :

- De désigner comme membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme :

Collège des conseillers communautaires	Collège des représentants des acteurs et prestataires du tourisme
Alain GUEYDON	Adrienne BOULAY
Joëlle RICHAUD	Delphine CREST
Jean-Luc BOREL	Chloé DEBRIE
Geneviève JEAN	Sabrina LACHAL
Séverine MAUGAN-CURNIER	Agnès LAURENT-GAY
Bernadette VITALE	Anne LETOT
Karine MOURET	Nicole PETERSCHMITT
Catherine SERRA	Cécile REYNIER
Jean-Marc BRABANT	

- De désigner Aurore Chantel Directeur de la régie communautaire de l'Office de Tourisme,
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

6. Transfert d'une activité privée vers le public (reprise en régie) et création d'emplois

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

M. BRABANT.- Pour répondre à Marc DUVAL, sur la création d'emplois par rapport à l'Office de Tourisme. Aujourd'hui, nous avons sept emplois à l'Office du Tourisme, dont un en CDD non permanent. Une personne ne restera pas dans la nouvelle régie, donc tous les emplois sont repris par l'intercommunalité et par la régie. Je ne vais pas vous lire tous les emplois permanents que vous voyez en catégorie A, B, C. Je vous demande également d'approuver la création de deux emplois non permanents saisonniers en CDD ; d'approuver la mise à jour du tableau théorique des effectifs ; de préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget général au chapitre 012 ; d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les contrats de travail.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 36 voix POUR) décide :

- D'approuver la création d'un emploi permanent – CDI – grade attaché, catégorie A – poste directeur Office du Tourisme – temps complet 35 heures par semaine
- D'approuver la création d'un emploi permanent – CDI – grade rédacteur, catégorie B – poste community manager – temps complet 35 heures par semaine
- D'approuver la création d'un emploi permanent – CDI – grade rédacteur, catégorie B – poste chargée de commercialisation et de communication – temps complet 35 heures par semaine
- D'approuver la création d'un emploi permanent – CDI – grade rédacteur, catégorie B – poste responsable communication et marketing – temps complet 35 heures par semaine
- D'approuver la création d'un emploi permanent – CDI – grade rédacteur, catégorie B – poste responsable accueil chargée de mission – temps complet 35 heures par semaine
- D'approuver la création d'un emploi permanent – CDI – grade adjoint administratif, catégorie C – poste conseillère en séjour – temps complet 35 heures par semaine
- D'approuver la création d'un emploi non permanent – CDD – grade adjoint administratif, catégorie C – poste conseillère en séjour – temps complet 35 heures par semaine
- D'approuver la création de deux emplois non permanents saisonniers – CDD – grade adjoint administratif, catégorie C
- D'approuver la mise à jour du tableau théorique des effectifs,
- De préciser que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice,
- D'autoriser le Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris les contrats travail afférents aux emplois créés dans le cadre de la reprise d'activité de l'association Sud Luberon Tourisme.

7. Convention d'octroi d'une subvention d'exploitation à l'association Initiatives Sud Luberon

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

La Communauté de Communes Sud Luberon, COTELUB est partenaire depuis plusieurs années de l'association Initiative Sud Luberon (ISL) dont l'objet est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME.

ISL s'engage à mettre en œuvre un itinéraire pour les porteurs de projets à la création d'entreprises sur le territoire intercommunal de la Communauté de Communes.

Pour cela, ses principales missions sont :

- Accompagnement des porteurs de projet : conseils juridiques et fiscaux, aide à l'immatriculation des entreprises.
- Financement : prêts d'honneur, gestions de dispositifs financiers, partenariat avec les banques.
- Suivi des entreprises.

Pour la mise en œuvre de son projet, il est proposé d'attribuer à ISL une subvention de 40 000 euros pour l'année 2024.

M. BRABANT.- Vous savez que c'est une initiative qui marche très, très bien. On vous demande, pour la mise en œuvre de ce projet, d'attribuer à ISL une subvention de 40 000 euros pour l'année 2024 afin d'accompagner les porteurs de projet et les financements (prêts d'honneur, gestion de dispositifs financiers, etc.).

On vous demande donc d'approuver la convention d'octroi de la subvention de 40 000 euros et d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous vous souvenez pour quelle raison on verse 40 000 euros maintenant à initiative Sud Luberon ? Parce que le Département a supprimé la subvention qu'il donnait. Il ne payait plus la participation d'Initiative Sud Luberon dans le cadre de l'assistance ou de l'aide à l'installation pour les jeunes. Vous savez qu'il y a deux parties, il y a une partie où ils financent avec des prêts d'honneur, etc., et ils ont aussi du conseil, beaucoup de conseils qu'ils donnent à côté. Ils se sont donc retournés vers COTELUB pour nous demander si on était d'accord pour compenser ce différentiel-là. Il va falloir s'y habituer, parce que tout le monde se désengage partout et ça va nous coûter de plus en plus cher.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 36 voix POUR) décide :

- D'approuver la convention d'octroi d'une subvention ;
- D'attribuer une subvention de 40 000 € à l'association Initiatives Sud Luberon ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

8. Convention pour la récupération et la valorisation de vélos usagés déposés au Pôle Environnement de La Tour-d'Aigues

Rapporteur : Karine MOURET

Afin de favoriser la réutilisation des vélos déposés à la déchetterie de la Communauté de Communes Sud Luberon, l'association Zéro Déchets Sud Luberon – La Recycllette propose de récupérer ces vélos.

La Communauté de Communes Sud Luberon s'engage à proposer aux usagers du pôle Environnement de mettre à disposition les vélos et pièces détachées pour l'association, cette dernière pourra les récupérer. Les vélos non récupérés seront mis dans la benne adéquate par l'association.

Ces vélos pourront ensuite être remis en état et revendus, soit démontés pour pièces, soit servir à la réalisation d'animations diverses autour du réemploi.

A cet effet, une convention définissant les modalités de récupération et de valorisation de vélos usagés a été signée entre COTELUB et l'association Zéro Déchets Sud Luberon – La Recycllette :

- Le transport des vélos et accessoires récupérés et stockés sur la déchetterie est assuré par l'association et à la charge de cette dernière.
- Les vélos sont cédés par COTELUB à Zéro Déchet Sud Luberon – La Recycllette à titre gratuit.

La convention ayant pris fin au 31 décembre 2023, il est proposé d'en conclure une nouvelle pour une durée d'une année.

Mme MOURET.- C'est le renouvellement de la convention, elle existait déjà l'an dernier, et là on est dans le réemploi et la réutilisation des vélos déposés à la déchetterie. COTELUB et l'association Zéro Déchet – La Recycllette ont signé une convention qui se termine au 31 décembre 2023, visant à la récupération et à la revalorisation des vélos usagés. Ça marche bien, il y a beaucoup de vélos qui partent de COTELUB. On évite du déchet, on est en plein dans le réemploi.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez des questions sur cette convention ? Est-ce que vous avez tous compris ce que c'était ? Oui, donc vous n'avez pas de question. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Communautaire (à l'unanimité, par 36 voix POUR) décide :

- D'approuver la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Information des membres sur les marchés publics

Signature d'un marché public de travaux de jalonnement des itinéraires cyclables, comprenant deux lots avec la société MIDITRACAGE :

Lot n° 1 : Signalisation directionnelle pour un montant de 38 668 € HT soit 46 601,60 € TTC

Lot n° 2 : Signalisation horizontale pour un montant total de 8 307 € HT, soit 9 968,40 € TTC

Signature d'un marché public de services – Réalisation d'une étude de faisabilité d'une déchetterie sur la Commune de Villelaure avec la société EODD pour un montant de 24 488,94 € HT soit 29 386,73 € TTC.

M. LE PRESIDENT.- Ça, c'est à titre informatif.

M. LE PRESIDENT.- Présentation du groupe de travail Mutualisation – Franck LAROCHE. On fait un rappel ?

M. LAROCHE.- Oui. J'ai envie de vous poser une question : est-ce que vous savez qu'il existe un groupe de travail Mutualisation ?

(L'Assemblée : Oui !)

M. LAROCHE.- Bon, c'est déjà pas mal ! Par contre, il y a des communes qui ne participent pas, c'est dommage. Je m'inscris dans le discours du Président : la trajectoire financière ; rien n'est gratuit, on n'a pas d'argent, etc. Le groupe de travail est là pour vous aider, toutes les petites communes. Je pense à toi, Alain (de Villebonne), quand je pense mutualisation. L'objectif est de mutualiser les projets pour réduire les coûts, sécuriser les marchés, faciliter la gestion. Je vous laisse compléter tout ce que la mutualisation peut vous apporter.

M. LAROCHE.- Tous les mois, le groupe de travail se réunit. On doit être à peu près à la quatorzième réunion, parce que c'est en place depuis un peu plus d'un an et demi, mais ça a été perturbé par des événements, des mouvements de personnel.

Cette convention initiale a été signée par 14 communes. Il y a eu une petite relance, vous êtes peut-être concernés, pour désigner au sein de chaque commune un référent Mutualisation, parce qu'on s'est aperçu que l'information descendait éventuellement, mais ce n'était pas toujours le cas, et elle remontait difficilement. L'idée est donc d'avoir un référent qui soit le point de contact dans chaque commune pour diffuser l'information et la remonter. On est à peu près six à huit participants à chaque groupe de travail Mutualisation. C'est tout le temps les mêmes, c'est un peu dommage.

Les projets, la première partie, on a beaucoup travaillé à la sélection de projets, ce qui n'était pas simple, parce que tout le monde avait plein d'idées, mais à un moment, il a fallu les sélectionner. On a à peu près une vingtaine de projets. Depuis le début de l'année, on est en train de les mettre en œuvre.

Pour 2024, voilà la liste des projets qui ont été retenus : le sujet RGPD ; la maintenance informatique ; la remise en place du soutien Service juridique, que vous avez tous apprécié ; les panneaux photovoltaïques, ce sera sûrement un sujet, donc potentiellement un achat groupé ; le sujet cyber, pas besoin de vous faire de dessin, si vous écoutez un peu les infos, vous avez vu que ça va bientôt nous tomber dessus, si ce n'est pas déjà arrivé ; la recherche de financements, comme on le disait, c'est 50 %, voire plus si affinités. Vous avez aussi les autres projets qui ont été identifiés, mais sur lesquels on se donne un peu plus de temps, parce qu'on ne peut pas tout faire en même temps, sachant qu'au final, ça suit le processus, comme l'a dit notre Président, ça passe au Bureau, donc le groupe de travail est là pour animer, pour réfléchir. À la fin, ça passe au Bureau et ce sera développé par nous.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous avez des questions à poser à Monsieur Franck LAROCHE ? Pas de question. Eh bien, merci, Franck.

Mme LEON.- On voudra bien se mettre en lien avec vous.

M. LAROCHE.- Demain 10 heures 30 à COTELUB. C'est une fois par mois, en général le vendredi, et toujours aux mêmes horaires.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DE VILLEBONNE, vous serez le bienvenu. Je crois que je peux t'annoncer que tu fais partie de la CLECT, parce que toutes les communes font partie de la CLECT.

M. LAROCHE.- Il faut la réponse officielle avant 10 heures.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 12.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu :

Jeudi 4 avril 2024 à 18 heures 30,

Fait à La Tour-d'Aigues, le 10/04/2024

Ce procès-verbal a été approuvé à l'unanimité

lors de la réunion du conseil communautaire